Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260629-2026_104-DE

Département
d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement
de SAINT-MALO

VILLE DE
SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-neuf juin deux-mille-vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le jeudi vingt-cinq juin deux-mille-vingt-six, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Philippe ROULLE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents (20) : Philippe ROULLE, Sophie GUYON, Bruno LEGRAND, Virginie RIOT, François LAMALLE, Véronique SALZE-LOZAC'H, Loïc DE COURLON, Jean-Marie FLOC'H, Eric LEGRAND, Bertrand ROBINET, Laurence ZIGLINI, Armelle NOEL, Brune BEGUIN, Laurène BASLE, Grégoire BOUREL, Gabin JUBAULT, Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE, Corinne LUCAS, Vincent BOUCHE, Muriel CARUHEL.

Représentés (3) : Nathalie HAMON pouvoir à Philippe ROULLE, Camille MOYENCOURT pouvoir à Sophie GUYON, Françoise RIOU pouvoir à Vincent BOUCHE.

Monsieur Grégoire BOUREL a été nommé secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Directrice Générale des Services.

Délibération n°104-2026
Renouvellement de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) de Saint-Lunaire

Rapporteur : Sophie GUYON

Vu la Loi n° 2016-925 du 07 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine et le décret n°2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondiale aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables ;
Vu le Code Général des Collectivités Locales ;
Vu la délibération n°96-2012 sur la Protection du Patrimoine Urbain et Paysagers : finalisation d'un ZPPAUP et lancement d'une AVAP – Constitution de la Commission AVAP ;
Vu la délibération n°122-2022 du 14 novembre 2022 ;

Mme GUYON expose à l'assemblée que suite aux élections municipales, il est nécessaire de modifier la composition de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) de Saint-Lunaire, instaurée par le Conseil Municipal le 14 novembre 2022 et modifié le 16 Janvier 2023.

La proposition est la suivante :

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260629-2026_104-DE

Membres de droit : -M. le Maire de Saint-Lunaire, Président de la Commission -M. le Préfet d'Ille-et-Vilaine ou son représentant -Madame l'Architecte des Bâtiments de France -Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles	
Représentants désignés par le conseil municipal (4) :	
Titulaires	Suppléants
Sophie GUYON 1ère adjointe	Armelle NOEL Conseillère municipal
Loïc DE COURLON 6ème adjoint	Jean-Marie FLOC'H Conseiller Municipal
Eric LEGRAND Conseiller municipal	Brune BEGUIN Conseillère municipal
Véronique SALZE-LOZAC'H 5ème adjointe	Grégoire BOUREL, Conseiller municipal
Représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine (4) :	
Titulaires	Suppléants
Marie GUERIN, directrice de Dinard Côte d'Emeraude Tourisme	Alizée POULET, Dinard Côte d'Emeraude Tourisme
Marc BONNEL, Président de l'association « Histoire et Patrimoine »	Daniel PICARD, association « Histoire et Patrimoine »
Chantal DEHAYE, représentante locale de la Fondation du Patrimoine	Jean-François HOURRIERE, représentant de la Fondation du Patrimoine
VINCENT DEFERT, représentant association « Et Si Saint Lunaire c'était Vous »	Gwenaelle TROUDE, représentant association « Et Si Saint Lunaire c'était Vous »
Personnalités qualifiées (4) :	
Titulaires	Suppléants
Gilles GOURONNEC	Yvan ALLAIRE
Pauline SAGLIO	Dominique BERGERAULT
Arsène BALDESCHI	Erwan LECALVEZ
Anne Marie PRIEUR	Christophe FILLAUD

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ***VALIDE*** *la nouvelle composition de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) de Saint-Lunaire ;*
- ***AUTORISE*** *Monsieur le Maire à signer tous documents en lien avec la présente délibération.*

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Philippe ROULLE

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE (Ille-et-Vilaine)